

## Les tarifs de la carte de visite dans le protectorat du Maroc (1878-1956)

Par Henri TAPAREL

Le protectorat français au Maroc (حمایة فرنسا في المغرب, Ḥimāyat Faransā fi-l-Mağrib) correspond au régime de tutelle politique exercée par la France dans l'empire chérifien.

Il est mis en œuvre par le traité franco-marocain signé à Fez, le 30 mars 1912, entre le gouvernement français et Moulay Abd El Hafid, sultan du Maroc.

La fin de ce protectorat fut actée sous la IV<sup>ème</sup> République le 2 mars 1956.

### *La poste française au Maroc.*

C'est à Tanger qu'est ouvert le premier bureau français au Maroc.

Il permettait à la France, d'une part d'assurer sa présence politique dans le Royaume Chérifien face à ses concurrents allemands, espagnols et britanniques, et d'autre part de faciliter les relations commerciales de ses ressortissants avec la métropole.

Est ainsi ouverte en 1852 une agence postale rattachée à la recette principale d'Oran (Algérie) dans les locaux du consulat de Tanger.

En novembre 1862, l'agence devient bureau de distribution puis sera élevée au rang de recette le 1<sup>er</sup> mai 1887 avec emménagement dans de nouveaux locaux place du Marché. Le 1<sup>er</sup> janvier 1863 le losange Gros Chiffres 5106 lui est attribué mais il est encore non vu à ce jour.

Ce bureau utilisa les timbres-poste aux types Blanc, Mouchon et Merson du Maroc français surchargés **TANGER** d'avril 1918 au 1<sup>er</sup> août 1924.

A partir de 1891, les bureaux de poste français affranchissent leur courrier avec des timbres-poste français surchargés de leur valeur en centimos et peseta hassani, monnaie locale la plus utilisée.

En 1914, apparaît la surcharge **PROTECTORAT FRANÇAIS**. La belle série touristique gravée de 1917 marque l'émission de timbres-poste spécifiques au protectorat légendés en français et en arabe.

### *La carte de visite.*

"Petit rectangle de bristol sur lequel sont imprimés ou gravés le nom d'une personne ou la raison sociale d'une entreprise, l'adresse, etc.

La première mention de la carte de visite dans les tarifs postaux français date du 31 décembre 1852 où elle est assimilée aux avis imprimés de mariage, de naissance ou décès sous enveloppe ouverte...".

(Dictionnaire philatélique et postal, Académie de Philatélie et A.E.E.P.P.,1999)

C'est par la Décision du Ministère des Postes en date du 31 décembre 1852 qu'est acté le tarif postal de la carte de visite.

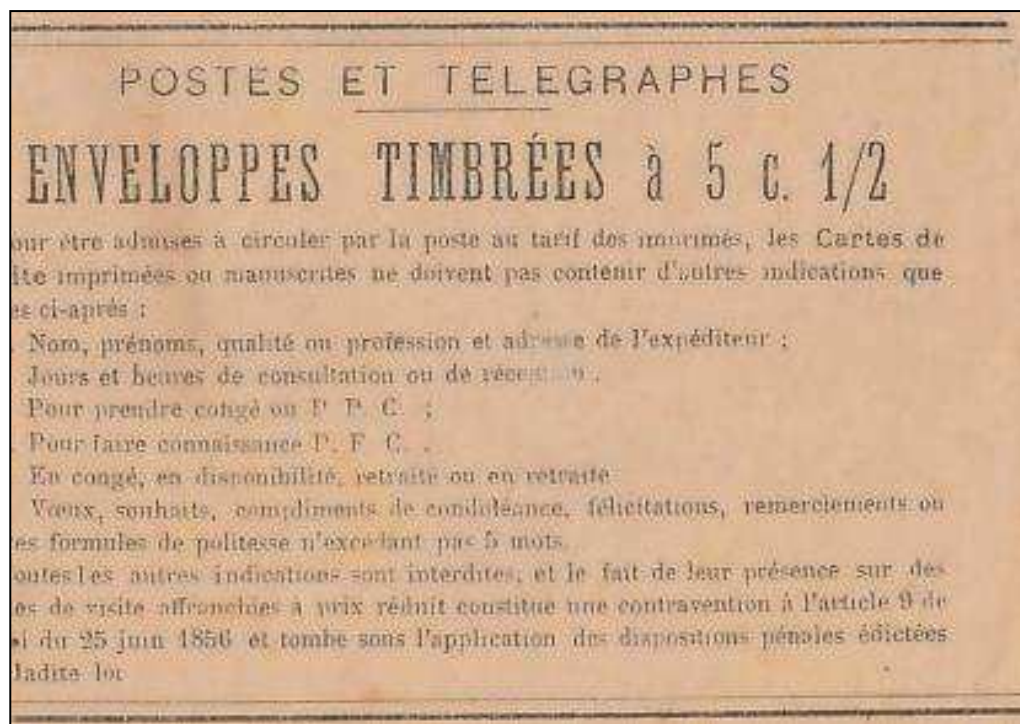
**Article premier :** "les cartes de visite sont assimilées, pour leur envoi et leur distribution par la poste, aux avis imprimés de naissance, mariage ou décès, mentionnés en l'article 9 de la loi du 15 mars 1827, tant pour les conditions de leur admission et de leur circulation dans le service que pour la taxe à percevoir".

**Article 2 :** "les cartes de visite seront présentées dans les bureaux de poste sous enveloppe non fermées. Ces enveloppes seront closes après que le contenu aura été vérifié par les agents des Postes, par les soins de ces mêmes agents".

## Le Maghrebophila

La décision du 31 décembre 1852 restera lettre morte jusqu'au décret du 15 décembre 1853 qui la met en application et qui précise dans la circulaire n° 5 le tarif de l'affranchissement et les conditions de fermeture des enveloppes contenant des cartes de visite, conditions reprecisées aux directeurs des bureaux par la circulaire n° 6 de février 1856.

Face au succès rencontré par ce type de correspondance, et pour mieux en contrôler le contenu, le Ministère des Postes et Télégraphes décide de mettre à la disposition de public à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1882 des enveloppes timbrées à 5 centimes au type Sage de format 116 x 76 mm avec la patte non gommée, puis à partir de 1895 au format réduit de 107 x 70 mm.



Ces enveloppes timbrées seront vendues 5½ centimes pièce, uniquement par paire.

Elles sont présentées en lot d'enveloppes sous bande rappelant les conditions d'envoi de la carte de visite sous enveloppe ouverte pour bénéficier du tarif modéré des Objets à Prix Réduit.

En 1898, le format 116 x 76 mm n'est plus imprimé, de même que le format 107 x 70 mm à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1917.

Ces enveloppes timbrées à 5 centimes imprimées également au type Blanc de mars 1901 à décembre 1906 ont été utilisées dans le Protectorat français au Maroc surchargées avec la valeur en peseta hassani.

*Enveloppe timbrée au type Sage à  
5 centimes surchargée 5 centimos  
(1896).*





*9 janvier 1903 : de Tanger pour  
Bordeaux (France) affranchie avec le 5  
centimes Blanc surchargé 5 centimos en  
1903.*

*Tarif du 1<sup>er</sup> mai 1878 de la carte de visite  
circulant sous enveloppe ouverte.*

### ***Les conditions d'envoi de la carte de visite.***

A partir du 15 décembre 1853, pour être assimilée aux imprimés et ainsi bénéficier du tarif modéré de 5 centimes, la carte de visite imprimée ne doit comporter aucune mention manuscrite, et l'envoi doit se faire sous enveloppe ouverte.

A partir d'avril 1886, la mention manuscrite P.P.C ("*pour prendre congé*") est tolérée en ajout sur la carte imprimée.

Le 19 février 1895, cette tolérance est étendue jusqu'à 5 mots précisés par l'Administration des Postes : "*souhais, compliments, condoléances, félicitations, remerciements ou autres formules de politesse*".

En décembre 1909 la nature quelconque des 5 mots est tolérée.

Cette nouvelle possibilité et le tarif modéré accordé par la poste vont alors faire de ce moyen de communication le plus prisé pour l'envoi des vœux de Noël et du nouvel an, notamment avec l'apparition des cartes de vœux illustrées.

Ainsi, le 30 octobre 1935, les cartes de vœux illustrées dites "mignonnettes" vont également bénéficier du tarif modéré en étant assimilées aux cartes de visite circulant sous enveloppe ouverte.

### ***Les tarifs de la carte de visite.***

L'entrée de la France dans l'Union Générale des Postes en 1875 rend nécessaire la révision des tarifs qui concernent les échanges entre la métropole et les territoires sous dépendance française.

Le décret du 16 novembre 1875 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1876 fixe les taxes à percevoir sur les correspondances de la métropole à destination des colonies, des colonies pour la métropole, de colonies à colonies et des colonies vers les pays étrangers membres de l'Union Générale des Postes puis de l'Union Postale Universelle.

Les imprimés de toute nature, dont la carte de visite, échangés entre la France et ses colonies, ou entre les colonies, ne formeront plus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1876 qu'une seule classe de correspondances et seront admis au tarif réduit appliqué dans le régime intérieur français.

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1910, la France et ses colonies ne forment plus qu'un seul territoire postal : les imprimés dont la carte de visite entre la métropole et les territoires sous la souveraineté ou le protectorat français bénéficient dans leurs relations postales des taxes et des conditions du service intérieur métropolitain.

De ce fait, jusqu'à l'indépendance en 1956, les tarifs de la carte de visite dans le Protectorat français au Maroc seront alignés sur les tarifs français, avec quelques jours de décalage au niveau de l'application effective des dates de mise en œuvre par les bureaux.

## Le Maghrebophila

La carte de visite peut donc circuler au Maroc sous enveloppe ouverte au tarif modéré des imprimés, puis des Objets à Prix Réduits (O.P.R.) puis Autres Objets (A.O.), sous enveloppe ouverte au tarif de 5 mots au plus ou sous enveloppe fermée au tarif de la lettre simple du 1<sup>er</sup> échelon.



*Enveloppes timbrées à 5 centimes au type Blanc surchargées en 1912 en monnaie hassani, puis en 1916 avec en plus la surcharge **PROTECTORAT FRANÇAIS***

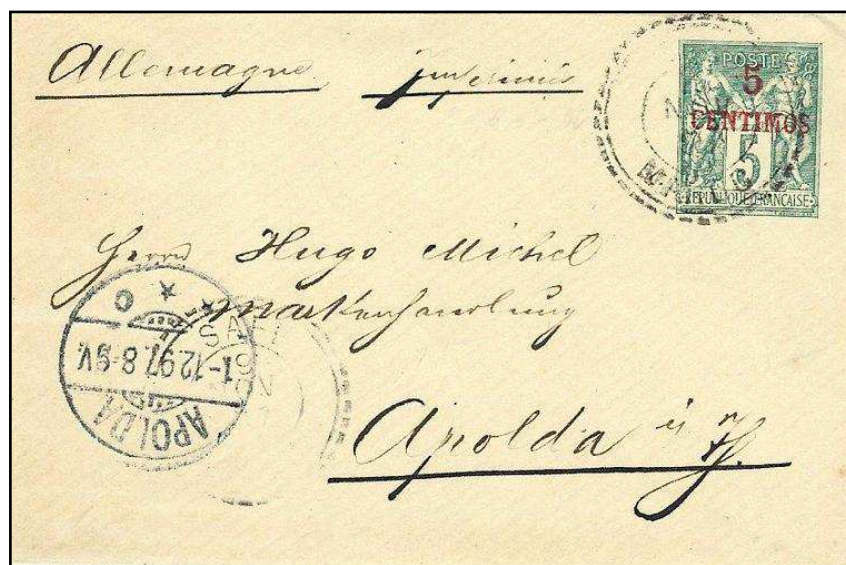
### Tarifs de la carte de visite de 1878 à 1956.

<i>Période</i>	<i>Imprimé /A.O. sous enveloppe ouverte</i>	<i>5 mots au plus sous enveloppe ouverte</i>	<i>Sous enveloppe fermée (lettre)</i>
<b>01.05.1878</b>	0.05	0.05	0.15
<b>16.04.1906</b>	0.05	0.05	0.10
<b>01.01.1917</b>	0.05	0.10	0.15
<b>01.04.1920</b>	0.05	0.10	0.15
<b>01.04.1924</b>	0.05	0.15	0.25
<b>25.07.1925</b>	0.10	0.15	0.30
<b>10.05.1926</b>	0.15	0.40	0.40
<b>15.08.1926</b>	0.15	0.25	0.50
<b>16.01.1927</b>	0.15	0.25	0.40
<b>05.08.1933</b>	0.15	0.25	0.50
<b>16.07.1937</b>	0.20	0.30	0.65
<b>25.11.1938</b>	0.30	0.40	0.90
<b>01.12.1939</b>	0.30	0.40	1.00
<b>16.01.1942</b>	0.50	0.60	1.50
<b>16.03.1945</b>	0.80	1.00	2.00
<b>01.02.1946</b>	1.00	1.50	3.00
<b>06.02.1947</b>	1.40	2.80	4.50
<b>01.04.1947</b>	1.30	2.50	4.50
<b>01.08.1947</b>	2.00	3.00	6.00
<b>01.11.1948</b>	3.00	5.00	10.00
<b>16.02.1949</b>	5.00	8.00	15.00

Quelques exemples.



1<sup>er</sup> janvier 191x. : enveloppe timbrée à 5 centimes Blanc surchargé en 1912 de Mogador pour Mogador.  
Tarif intérieur du 16 avril 1906 de la carte de visite sous enveloppe ouverte.



19 novembre 1897 : enveloppe timbrée au type Sage surchargée 5 centimos de Safi pour Apolda (Empire Allemand) circulant sous enveloppe ouverte au tarif modéré des imprimés.

Du 1<sup>er</sup> janvier 1876 au 31 mars 1921 la carte de visite imprimée sous enveloppe ouverte, à destination d'un pays adhérent à l'Union Générale des Postes puis à l'Union Postale Universelle, est assimilée à l'imprimé jusqu'à 50 grammes et bénéficie du tarif modéré en vigueur dans le régime intérieur français et dans les mêmes conditions d'application, soit 5 centimes.

Le Maghrebophila

31 décembre 1912 :  
de Casablanca pour Tunis affranchie  
avec le 5 centimes Blanc surchargé en  
1911.  
Tarif inter-colonial du 16 avril 1906 de  
la carte de visite sous enveloppe



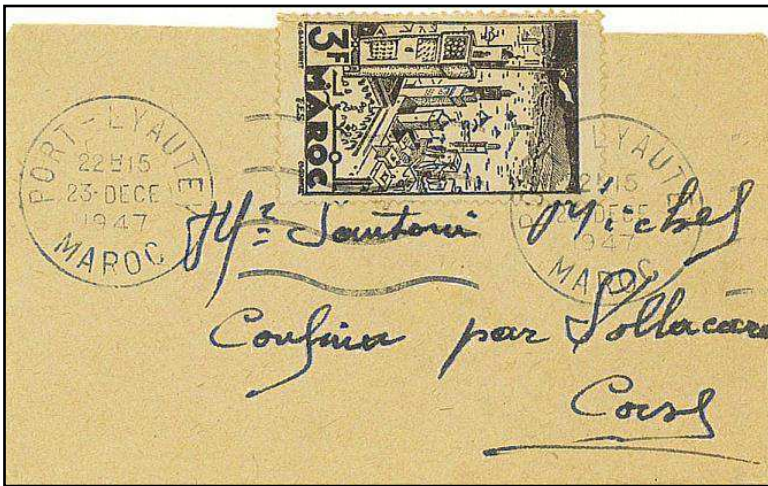
2 janvier 1920 : de Casablanca pour  
Rabat affranchie à 10 centimes avec deux  
5 centimes Blanc surchargé en 1911 et  
1914.  
Tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1917 de la carte de  
visite de 5 mots au plus sous enveloppe  
ouverte.



31 décembre 1939 : de Casablanca  
pour la France affranchie à 1 franc  
au tarif du  
1<sup>er</sup> décembre 1939 de la carte de  
visite sous enveloppe fermée.

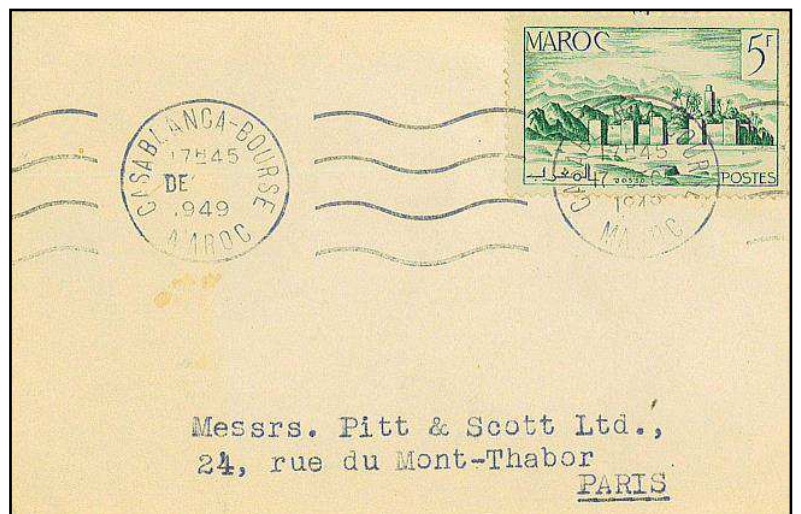
## Le Maghrebophila

14 janvier 1942 :  
*carte de visite sous enveloppe fermée par avion envoyée en Franchise Militaire par un soldat français en poste à Bou-Nizi. Affranchissement à 80 centimes couvrant le port aérien de la carte dans le tarif réduit du 1<sup>er</sup> avril 1926 pour les militaires et marins stationnés au Maroc : 80 centimes au lieu de 1 franc jusqu'à 10g.*



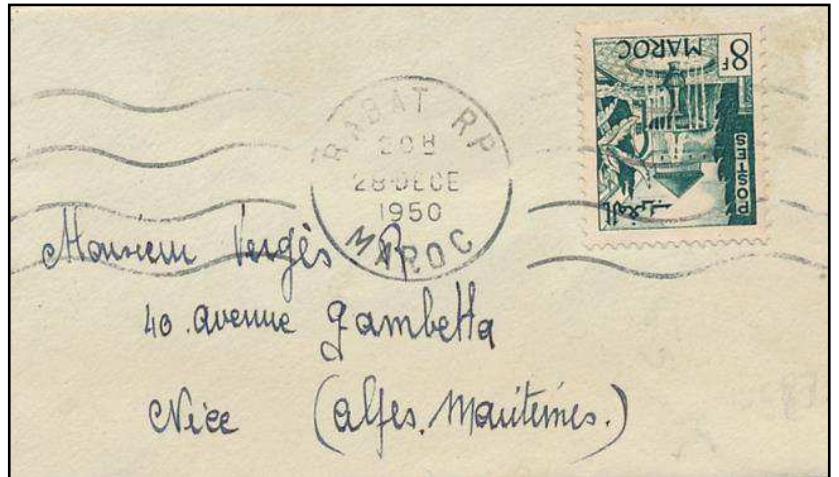
23 décembre 1947 :  
*de Port-Lyautey pour la France affranchie à 3 francs au tarif du 1<sup>er</sup> août 1947 de la carte de visite de 5 mots au plus sous enveloppe ouverte.*

17 décembre 1949 : *de Casablanca pour la France affranchie à 5 francs au tarif du*  
 du  
 16 février 1949 *de la carte de visite sans correspondance sous enveloppe ouverte.*



## Le Maghrebophila

28 décembre 1950 :  
de Rabat pour la France affranchie à 8  
francs au tarif du 16 février 1949 de la  
carte de visite de 5 mots au plus sous  
enveloppe ouverte.



Décembre 1953 :  
carte de visite locale de  
Casablanca affranchie à 15 francs  
au tarif du  
16 février 1949 de la carte de  
visite

### Bibliographie :

- J-P. Alexandre, C. Barbey, J-F. Brun, G. Desarneaud, R. Joany, "Les tarifs postaux français, 1627-1969", 1989.
- S. Aulagnier, "Tarifs postaux marocains de 1917 à 1956", Le Rekkas n°98, 6-8.
- S. Aulagnier, "Tarifs postaux marocains de 1917 à 1956. Régime international et surtaxes aériennes pour la France et les pays d'Afrique francophone (inclus Madagascar et La Réunion), Le Rekkas, n°100, 48-53.

Remerciements à Stéphane Aulagnier pour sa contribution à cet article.